



## Problème droit d'hébergement

Par **chrisyl69**, le 17/12/2011 à 18:27

Bonjour,

je me permet de vous solliciter, afin de faire valoir mes droits. je suis séparé et j'ai un droit de visite et d'hébergement pour mon fils. je dois récupérer celui-ci pour la deuxième moitié des vacances de Noël. ayant 17 jours de vacances (samedi 16/12 au lundi 2/01 inclus), je devrais aller le chercher le dimanche 25 à midi. sa mère refuse catégoriquement de me remettre mon fils à cette date, que puis-je faire? le dialogue étant rompu depuis longtemps, je n'ai jamais mon mot à dire et je me sens souvent obligé de plier face aux exigences de sa mère pour pouvoir voir mon fils.

merci de me répondre, je ne sais plus quoi faire

Par **Marion2**, le 17/12/2011 à 19:03

Vous confirmer par courrier recommandé AR que vous viendrez chercher votre fils, comme prévu dans le jugement le dimanche 25 Décembre à midi.  
(gardez bien une copie).

Le 25, vous vous présentez chez la mère et si elle refuse que votre fils parte avec vous, vous allez directement au Commissariat ou à la Gendarmerie (tout dépend où vous habitez) pour signaler que la mère refuse d'appliquer le jugement.

Vous montrez le jugement de copie du courrier recommandé